

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 86 (1994)

Artikel: Une illusoire compensation
Autor: Steinauer, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386493>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une illusoire compensation

Notes pour éclairer l'incompréhension foncière du monde syndical par les journalistes (et vice-versa)

Jean Steinauer*

Pas un journal qui n'ait sa rubrique économique, mais contrairement à leurs collègues français, par exemple, nos titres ignorent la spécialisation de rédacteurs dans les relations sociales, et l'attribution d'un espace propre à ce domaine. Certes, les syndicats sont présents dans notre presse quotidienne, où ils figurent en tant que partenaires sociaux, ou protagonistes du débat politique. Mais la vie et la problématique syndicales en sont absentes. Au mieux elles apparaissent sous leur pire aspect, celui des luttes de pouvoir.

Ce réductionnisme renforce évidemment la méfiance des dirigeants syndicaux à l'égard des journalistes, décrétés non seulement incompetents, mais malveillants par principe. A partir de quoi la spirale s'enclenche: on ne dit rien à des gens si peu fiables, mais ils n'en écrivent pas moins, créent des remous puisque leurs informations sont mal assurées, et c'est reparti pour un tour.

Bon gré mal gré, parce que je suis journaliste et que je travaille souvent pour les syndicats, je me trouve impliqué dans ce mouvement déréglé. Le lieu et le moment de réfléchir une fois encore au phénomène me sont offerts par cette dernière livraison de la

* Journaliste, écrivain, responsable d'un atelier rédactionnel créé par les syndicats genevois

Revue syndicale suisse, publication historiquement propice à la rencontre de syndicalistes et d'observateurs extérieurs. J'aimerais donc proposer quelques éléments propres à expliquer sinon à dissiper le tenace et profond malentendu qui sépare journalistes et syndicalistes. Je les chercherai du côté des journalistes exclusivement, me sentant assez de recul par rapport à cette profession, et pas assez de familiarité avec l'univers syndical.

Arguments objectifs, arguments subjectifs

L'idéal serait de pouvoir avancer un argument impeccablement objectif, comme l'origine sociale des journalistes. On établirait évidemment que ce sont des bourgeois n'ayant pas absorbé dès l'enfance, avec «le lait de la tendresse humaine», les vertus de la solidarité ouvrière. C'est tentant, mais on n'en sait rien. Les dernières études allant dans ce sens et dont je me souviens me sont tombées sous les yeux il y a bien vingt ans; n'ayant pas connaissance de données plus précises et plus fraîches, j'ignore tout du recrutement actuel de la profession.

Je sais seulement, comme tout le monde, que son effectif a largement doublé dans l'intervalle – alors que le nombre des titres a fondu: preuve évidente, soit dit en passant, que jusqu'à présent la concentration de la presse a favorisé, non pas menacé, l'emploi des journalistes. Je fais l'hypothèse qu'un accroissement si nombreux de la profession doit bien correspondre à un certain évasement de sa base sociale. Cela tire-t-il vraiment à conséquence, du point de vue qui nous occupe? Il y a peut-être un peu plus de

filles et fils d'ouvriers parmi les journalistes – mais il y a beau temps que le champ des organisations syndicales ne recouvre plus celui de la classe ouvrière, si tant est qu'il existe encore une classe ouvrière chez nous.

Chercher des arguments subjectifs, c'est tomber sur un truisme: le célèbre individualisme des journalistes, qui mérite l'analyse. Cet individualisme a deux profils, l'un vertueux, l'autre plus veule.

L'individualisme vertueux se traduit, chez le journaliste, par une radicale incapacité à discipliner sa plume, je veux dire: à fondre sa marque ou ses remarques personnelles, avec abnégation, dans un effort collectif. Un journaliste n'est pas incapable d'engagement, non! Mais il fera toujours prévaloir, sur les besoins de la cause qu'il sert, son droit personnel à s'exprimer librement. Le journaliste tient à honneur d'être allergique à tout embrigadement, rétif à tout esprit de parti. On comprend que pareille attitude hérisse les syndicalistes, dont la raison d'être consiste justement à dépasser la sauvegarde des intérêts singuliers au profit du progrès collectif, et remplacer les démarches individuelles (la débrouille) par la mobilisation organisée.

Le côté veule, c'est l'incapacité des journalistes à penser la solidarité professionnelle autrement qu'en terme de préservation corporatiste des acquis, voire à quitter une vision concurrentielle des rapports de travail qu'ils entretiennent avec leurs collègues. Il est notoire que les journalistes – au moins par endroits, au moins par moments – en viennent à rêver leur organisation professionnelle en termes de syndicalisme. Reste qu'ils persistent à se faire de leur métier une image de profession libérale. Et tout se passe comme s'ils compensaient

par là, de manière illusoire, le rétrécissement de leur indépendance et la fragilisation de leur statut.

Une identité professionnelle qui se dilue

Car les réalités sont dures, celles du travail comme celles de l'emploi. Les journalistes vivent depuis quelques années une sorte de descente aux enfers. La presse est devenue oligopolistique. Deux employeurs surdimensionnés, Edipresse et la SSR, écrasent le marché de l'emploi en Suisse romande. Ce fait n'est pas sans conséquence sur la liberté des journalistes: celui qui aurait déplu à ces puissants devrait chercher une très problématique embauche auprès des petits éditeurs subsistants. La concentration peut assombrir également les perspectives matérielles: la SSR faisant bande à part, toute la politique conventionnelle de la presse romande ne tient en réalité qu'à la bienveillance d'Edipresse.

Surtout, l'évolution des produits de presse tend à dépersonnaliser le travail des journalistes, et celle des entreprises à rendre leur situation précaire. Ces phénomènes entraînent la dilution accélérée d'un métier que la tradition de la presse écrite avait longuement façonné, et longtemps exalté. En dernière analyse, ils contribuent ainsi à réduire ou couper la communication entre des journalistes désorientés et un monde syndical tout imprégné de valeurs professionnelles. Voici trois exemples de cette dilution, tenant à trois dimensions de l'entreprise de presse.

Les nouvelles technologies, d'abord. L'image et l'infographie se

développant, les gens du visuel menacent l'identité professionnelle des rédacteurs, gens de l'écrit. Et les «emballeurs» de l'information, pour dire méchamment, prennent au détriment des «producteurs» une place croissante dans l'élaboration des journaux. Cela nous conduit, deuxième exemple, au marketing. En multipliant rubriques d'expertise et cahiers thématiques, on multiplie aussi les apports rédactionnels de non-journalistes, expressément présentés et valorisés comme tels: sexologue ou ethnologue, pasteur ou cuisinier, voire chômeurs en occupation temporaire – à l'exemple de l'atelier Signature créé par les syndicats genevois. A la limite, un journal sans journalistes professionnels est concevable... D'autant qu'il serait avantageux! Le troisième exemple, c'est la politique salariale. La tendance générale est à la compression de l'effectif stable (et coûteux en salaires, vacances, caisses de pension) qui forme le noyau des rédactions, et à l'extension périphérique d'une nébuleuse de pigistes, qui ne peuvent prétendre à aucune garantie de travail et sont payés à la tâche. Comme il est déjà bien difficile de vivre avec des piges, on peut redouter que l'activité journalistique, hors des rédactions, corresponde toujours moins à l'exercice d'une profession, et toujours plus à une activité de complément.

Faut-il vraiment conclure, et peut-on le faire autrement qu'en émettant un vœu quelque peu désabusé? Bien sûr, il serait bon que la vie syndicale soit moins absente des journaux. Un jour, peut-être, cela viendra. Quand les journalistes vivront plus syndicalement leurs problèmes de travail et d'emploi.

Procédures de consultation fédérale en 1994

L'obligation, pour la Confédération, de consulter les milieux intéressés lors de l'élaboration des lois d'exécution date de la votation populaire du 6 juillet 1947. Ce jour-là, le peuple acceptait en effet par 556 803 voix contre 494 414 les «nouveaux articles économiques» de la Constitution fédérale (CF). Cette révision, qui chargeait la Confédération de prendre des mesures propres à augmenter le bien-être général et à procurer la sécurité économique des citoyens, instituait également le principe de la consultation des organisations syndicales et des associations patronales. L'article 32CF précise, alinéa 3: Les groupements économiques intéressés seront consultés lors de l'élaboration des lois d'exécution et pourront être appelés à coopérer à l'application des prescriptions d'exécution. Aujourd'hui, cette large participation embrasse tous les champs d'activité de la Confédération, ce qui explique la diversité des objets sur lesquels l'Union syndicale suisse (USS) est appelée à donner son point de vue. En 1993, elle a été consultée sur 38 projets de loi, d'ordonnances, d'arrêtés ou autres mesures, que nous énumérons ci-après. Les secrétaires de l'USS ont également été invités à plusieurs reprises à présenter le point de vue syndical lors d'auditions organisées par des commissions parlementaires. L'USS a, en outre, pris 4 fois l'initiative de s'adresser de son propre chef aux autorités fédérales (interventions mentionnées par une *).